#### DU: 30 avril 2009

**Objet**: Appel aux stages pour les emplois vacants de conseillers psycho-pédagogiques, d'auxiliaires

sociaux et d'auxiliaires paramédicaux à pourvoir dans les centres psycho-médico-sociaux de la

Communauté française (2008-2009).

Réseaux : Communauté française, UNI SUB

Niveaux et services : tous niveaux

**Période :** 2009-2010

Aux Chefs des établissements d'enseignement organisés par la Communauté française ;

Aux Directeurs-Présidents des Hautes Ecoles organisées par la Communauté française et subventionnées par la Communauté française ;

Aux Administrateurs(trices) des internats autonomes de la Communauté française ;

Aux Administrateurs(trices) des homes d'accueil de l'enseignement spécial de la Communauté française ;

Aux Directeurs(trices) des Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Communauté française ;

Aux Directeurs(trices) des Centres de dépaysement et de plein air, du centre d'autoformation et de formation continuée à Huy, centre technique et pédagogique à Frameries, centre des Technologies agronomiques à Strée et centre technique Horticole à Gembloux ;

A Messieurs les recteurs des Universités organisées et subventionnées par la Communauté française ;

#### Pour information:

À Monsieur l'Administrateur général de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement ;

À Monsieur l'Administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique ;

Aux membres des services d'inspection;

<u>Circulaire</u>	Informative	Administrative	Projet
<b>Emetteur</b>	A.G.P.E.		

	Madame Duvivier Murielle		
	Téléphone 02/413.23.95		
<b>Destinataire</b>	Voir ci-dessus		
Contact			
	Téléphones :02/413.35.59ou		
	02/413.3585		
<u>Document à</u>	Ministère de la Communauté		
renvoyer	française		
	Direction générale des personnels		
	de l'enseignement de la		
	Communauté française		
	Direction de la carrière des		
	personnels		
	Boulevard Léopold II, 44 (3ème		
	étage - bureau 3 <sup>E</sup> 308)		
	1080 BRUXELLES.		
Date limite	10 jours ouvrables à dater de la		
<u>d'envoi</u>	publication		
<u>Objet</u>	Appel aux stages pour les emplois vacants de conseillers psycho-pédagogiques,		
	d'auxiliaires sociaux et d'auxiliaires paramédicaux à pourvoir dans les centres psychomédico-sociaux de la Communauté française (2008-2009).		
	medico sociata de la communata française (2000 2007).		

Renvoi (s):	
Nombre de pages: 9	- annexe :
Mots clés ·	

Note aux Directeurs et Directrices des Centres PMS organisés par la Communauté française

**Votre correspondant :** D.RUWETTE Bruxelles, le 30 avril 2009

Ext: 35.85

**Réf:** 09/NL/MD/PMS-STAGE

Objet: Appel aux stages pour les emplois vacants de conseillers psycho-pédagogiques,

d'auxiliaires sociaux et d'auxiliaires paramédicaux à pourvoir dans les centres psycho-

médico-sociaux de la Communauté française (2008-2009).

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, une copie de l'appel qui sera publié au Moniteur belge du 30 avril 2009 contenant les instructions relatives à l'introduction des candidatures pour les emplois offerts au stage.

J'attire votre attention sur le fait que ces documents doivent être adressés, par pli recommandé, en veillant au respect du délai (10 jours ouvrables prenant cours le jour de la publication au Moniteur belge, la date de la poste faisant foi) et de la formulation de chaque demande (se conformer aux modèles publiés in fine de l'appel), à l'adresse suivante :

### Ministère de la Communauté française Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française Direction de la carrière des personnels

Boulevard Léopold II, 44, 3ème étage, (bureau 3E308) 1080 BRUXELLES

Je vous signale que l'avis qui sera publié au Moniteur belge du 30 avril 2009 constitue la seule source d'information officielle. La présente circulaire n'est donc qu'une simple information fournie aux Directeurs et Directrices des Centres PMS organisés par la Communauté française <u>et n'a donc aucun caractère officiel</u>.

Je vous invite toutefois à présenter la copie ci-jointe de l'appel aux candidats aux membres du personnel de votre centre et vous demande de bien vouloir reproduire les formulaires ci-annexés et d'en fournir copie aux membres du personnel qui le désirent.

Je vous rappelle que le Moniteur belge n'est plus diffusé sur version papier depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003 et peut être consulté sur Internet à l'adresse suivante : <u>www.moniteur.be</u>.

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration.

Le Directeur général,

Bernard GORET

#### MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

\* \* \*

Appel relatif à l'admission au stage du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux de la Communauté française.

\* \* \*

L'arrêté royal du 27 juillet 1979 portant le statut du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux de la Communauté française et des membres du personnel du service d'inspection chargés de la surveillance de ces centres psycho-médico-sociaux, modifié en dernier lieu par le décret du 31 janvier 2002, stipule, en son article 26, que l'admission au stage à une fonction de recrutement ne peut avoir lieu qu'en cas de vacance de la fonction à conférer.

Les emplois restés vacants, dans les fonctions de conseillers psycho-pédagogiques, d'auxiliaires sociaux et d'auxiliaires paramédicaux, après les réaffectations et les mutations de l'année 2008-2009, figurent sur la liste ci-annexée.

### 1. Conditions d'admission au stage

Nul ne peut être admis au stage, s'il ne remplit pas les conditions suivantes :

- 1. être belge ou ressortissant d'un autre Etat membre de l'Union Européenne, sauf dérogation accordée par le Gouvernement;
- 2. être de conduite irréprochable;
- 3. jouir des droits civils et politiques;
- 4. avoir satisfait aux lois sur la milice;
- 5. être porteur d'un titre en rapport avec la fonction à conférer, tel que prévu à l'article 16;
- 6. posséder les aptitudes physiques fixées par le Gouvernement;
- 7. être en règle avec les dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique;
- 8. compter au moins 240 jours de service dans la fonction à conférer, à la date de l'appel aux candidats:
- 9. avoir introduit sa candidature dans la forme et le délai fixés par l'appel aux candidats;
- 10. ne pas faire l'objet d'une suspension par mesure disciplinaire, d'une suspension disciplinaire, d'une mise en disponibilité par mesure disciplinaire ou d'une mise en non-activité disciplinaire infligée par la Communauté française ou un autre pouvoir organisateur;
- 11. ne pas avoir fait l'objet, durant l'exercice précédent celui au cours duquel l'appel au stage est lancé, d'un rapport défavorable tel que visé à l'article 22 et portant sur une période ininterrompue de désignation de six mois au moins. L'absence de rapport est favorable à l'agent.

### 2. Introduction des candidatures

Les personnes intéressées doivent adresser leur candidature au :

## Ministère de la Communauté française Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française Direction de la carrière des personnels

Boulevard Léopold II, 44, 3ème étage, (bureau 3E308) 1080 BRUXELLES

Les candidatures doivent être introduites, **sous peine de nullité**, dans les dix jours ouvrables prenant cours le lendemain du jour de publication du présent avis au Moniteur belge.

Pour chacune des fonctions de recrutement à conférer par admission au stage, les candidats qui ont fait régulièrement acte de candidature et qui remplissent les conditions requises sont classés selon le nombre de candidatures (à une désignation à titre temporaire introduite pour la fonction sollicitée, dans le respect des conditions prescrites par l'article 14 de l'arrêté royal du 27 juillet 1979).

En cas d'égalité du nombre de candidatures, la priorité est accordée au membre du personnel technique qui, à la date limite fixée pour l'introduction des candidatures, compte l'ancienneté de fonction la plus élevée dans les centres de la Communauté française.

En cas d'égalité d'ancienneté de fonction, la priorité est accordée au membre du personnel technique qui compte, à la date précitée, l'ancienneté de service la plus élevée dans les centres de la Communauté française.

En cas d'égalité de fonction et de service, la priorité est accordée au membre du personnel technique le plus âgé.

Après la clôture du procès-verbal établissant le classement des candidats, chaque candidat reçoit une copie du classement.

Les candidats sont admis au stage selon l'ordre de leur classement. Ils peuvent exprimer leur préférence pour un ou plusieurs emplois dans lesquels ils désirent être admis au stage.

Les membres du personnel technique sont admis au stage par le Ministre à la date du 1<sup>er</sup> septembre.

## 3. Forme de la demande d'admission au stage et documents à annexer

1. La demande d'admission au stage sera rédigée sur feuille de format A4, d'après le modèle publié in fine du présent avis.

#### 2. Joindre à la demande :

a) un extrait du casier judiciaire qui tient lieu du certificat de bonnes conduite, vie et mœurs (modèle 2) destiné aux administrations publiques, aux particuliers et organismes privés et demandé pour accéder à une activité qui relève de l'éducation, de la guidance psycho-médico-sociale, de l'aide à la jeunesse, de la protection infantile, de l'orientation ou de l'encadrement de mineurs (Circulaire n° 095 du 2 février 2007, émanant du Service public fédéral de la Justice, sous la signature de Madame ONKELINX, Ministre de la Justice). <u>A fournir dans tous</u> les cas !;

(Il est à noter qu'en vertu de l'article 59, 1.6° Bis de l'arrêté du Régent du 26 juin 1947, contenant le Code des droits de timbre, tel que modifié par la loi du 1er août 1985, article 9, les certificats de bonnes conduite, vie et mœurs qui doivent accompagner chaque année les actes de candidature, sont exemptés de ce droit)

- b) une copie certifiée conforme à l'original du(des) diplôme(s) ou brevet(s) ou certificat(s) requis;
- c) ...;
- d) un état des services, établi d'après le modèle reproduit ci-annexé;
- e) un relevé des interruptions de service pour maladie, allaitement, service militaire, rappel sous les armes, etc..., établi d'après le modèle reproduit in fine du présent appel.

Ces documents permettent d'établir que les candidats réunissent les conditions requises. Ils doivent être annexés aux candidatures pour que celles-ci soient prises en considération.

## **Etat des services**

Je sous	signé(e),				
Né(e) ledomicilié(e) ru àdéclare avoir	ie rendu, dans les	Centres de la	N° po Communauté	stalfrançaise, au Moniteur Bel	n°
Centre	Fonction exercée	Date de débu chaque p		Nombres d'heures	Nombre de jours
				hebdomadaires	

Date.....Signature,

# Modèle du relevé des interruptions de service

Je soussigné(e),		
NOM, prénoms		
Né(e) le		
domicilié(e) rue	•••••	n°
à	N° post	al
déclare que mes interruptions	de service pour maladie, ma	ternité, service militaire,
rappel sous les armes, convena	nce personnelle, etc., sont re	pris ci-après :
Type d'interruption	Date de début	Date de fin
Type a mierrapion		interruption
	De enaque	
I I		II

NB : Si le membre du personnel n'a pas eu d'interruption de service, il indique « néant » dans la colonne ci-dessus.

# Centres P.M.S. de la Communauté française

# Emplois vacants après les opérations statutaires de réaffectation et de mutation

## Emplois de conseillers psycho-pédagogiques

Je soussigné(e),	
NOM, Prénom :	
né(e) le	
domicilié(e):	n°
à	
sollicite mon admission au stage à la suite de du	e l'appel aux candidats publié au Moniteur belge
Emploi vacant	Ordre de préférence
Zone du Hainaut	
TOURNAI: 1	
CHARLEROI: 1	
CHATELET: 1	
Zone de Bruxelles-Capitale	
MOLENBEEK: 1	
SAINT-GILLES: 1	
Zone de Liège	
VERVIERS :1	
FLEMALLE (enseignement spécialisé) : 1	
Zone de Brabant Wallon	
WAVRE:1	
Zone de Namur	
JAMBES (enseignement spécialisé) : 1	
ANDENNE: 1	
COUVIN: 1	

# Centres P.M.S. de la Communauté française

# Emplois vacants après les opérations statutaires de réaffectation et de mutation

## Emplois d'auxiliaires sociaux

Je soussigné(e),	
NOM, Prénom :	
né(e) le	
domicilié(e):	n°
à	
_	le l'appel aux candidats publié au Moniteur belge
<b>Emplois vacants</b>	Ordre de préférence
Zone du Hainaut	
TOURNAI: 2	
DOUR: 1	
MONS: 1	
Zone de Liège	
LIEGE :1	
Zone de Bruxelles-Capitale	
AUDERGHEM: 1	
Zone du Luxembourg	
MARLOIE (enseignement spécialisé): 1	

# Centres P.M.S. de la Communauté française

# Emplois vacants après les opérations statutaires de réaffectation et de mutation

## Emplois d'auxiliaires paramédicaux

Je soussigné(e),	
NOM, Prénom:	
né(e) le	
domicilié(e):	n°
à	
	e l'appel aux candidats publié au Moniteur belge
<b>Emplois vacants</b>	Ordre de préférence
Zone du Hainaut	
GOSSELIES: 1	
SOIGNIES: 1	
TOURNAI : 1	
MONS (enseignement spécialisé) : 1	
Zone de Liège	
FLEMALLE (enseignement spécialisé) : 1	
Zone de Namur	
COUVIN:1	